

Les « disparus » du Congo - Zaïre, 1996-1997. La question des massacres de réfugiés rwandais hutus en République démocratique du Congo

DATE DE PUBLICATION : 30/03/2021

[MARC LE PAPE & JEAN-HERVÉ BRADOL](#)

Un livre de Patrick de Saint-Exupéry vient d'être édité : *La traversée. Une odyssée au cœur de l'Afrique*. Quelle odyssée ? La traversée du Congo (Zaïre puis République démocratique du Congo) à partir du Rwanda. L'auteur évoque ses rencontres, les bières prises ici et là, la rudesse du parcours à l'arrière d'une moto (jusqu'à Kisangani), une navigation sur le fleuve Congo, le survol de la forêt dense en direction de Mbandaka.

L'auteur avait écrit sur le génocide des Tutsis au Rwanda : le 24 mai 1994, il publiait dans Le Figaro un article sous le titre « Les abattoirs au Rwanda ». Auparavant, Renaud Girard (Le Figaro), Jean-Philippe Ceppi (Libération), Annie Thomas (AFP), Philippe Gaillard (Comité international de la Croix-Rouge) et des professionnels présents au Rwanda, puis d'autres journalistes avaient rendu compte de l'extermination rapidement et avec constance. En mai 1994 Patrick de Saint-Exupéry enquêtait à son tour sur le génocide. Ce travail a contribué à lui assurer auprès de confrères et de lecteurs une forte légitimité en ce qui concerne l'observation des violences de masse qu'a connues la région des Grands Lacs d'Afrique centrale, de 1994 à aujourd'hui. Nous avons lu ses articles en 1994 et ultérieurement.



Mais quelle est donc l'intention qui motive l'auteur à risquer cette odyssée et écrire un livre ? Il déclare son objectif principal : dénoncer et condamner la thèse dite du « double génocide » (ou « deuxième génocide »). Voici cette thèse : des massacres de masse contre les Rwandais hutus ont été commis au Congo en 1996-97, il s'agit d'un deuxième génocide,

analogue à celui commis contre les Tutsis au Rwanda en 1994. En ce qui nous concerne, nous avons toujours affirmé que les crimes de masse commis contre les Hutus au Rwanda et au Congo n'étaient pas identifiables au génocide des Tutsis vivant au Rwanda. Nous, en tant que chercheur et acteur humanitaire, n'avons jamais exprimé la moindre adhésion à la thèse du « double génocide ».

Cependant, aujourd'hui, en mars-avril 2021, nous sommes surpris par l'étrange méthode qu'adopte l'auteur pour disqualifier cette thèse du double génocide. Il s'emploie en effet à discréditer l'ensemble des publications et documents qui, depuis 24 ans, traitent des massacres commis durant la fuite des Rwandais hutus à travers le Congo en 1996-97.

Il est ici nécessaire d'explicitier la présence au Zaïre de nombreux Rwandais hutus. Le 4 juillet 1994, le Front Patriotique Rwandais prit le contrôle de Kigali, la capitale du Rwanda. Depuis 1990, ce mouvement avait engagé, à partir de l'Ouganda, une offensive armée. Établi à Kigali, il poursuivit la guerre. Son avancée et la déroute des FAR (Forces armées rwandaises) provoquèrent un mouvement massif vers l'Ouest puis le passage au Zaïre. Des camps immenses furent alors formés non loin de la frontière du Rwanda. Était réfugiée au nord et au sud Kivu, en mars-avril 1995, une population de 900 000 Rwandais ou 1 million, les déclarations du HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés) n'étant pas stabilisées. Parmi ces réfugiés se trouvaient des militaires de l'ancienne armée rwandaise qui venait d'être vaincue, ainsi que des autorités politiques et administratives ayant encadré le génocide des Tutsis ; celles-ci mobilisaient et organisaient des partisans qui avaient participé aux exécutions et cruautés commises d'avril à juillet 1994. Ces leaders engagèrent plusieurs opérations meurtrières à l'intérieur du Rwanda. Cette situation dura jusqu'en octobre 1996 ; alors, les forces du FPR (Armée patriotique rwandaise), alliées à des rebelles congolais, engagèrent une opération systématique de destruction des camps. Elles occupèrent la région zaïroise (le Nord Kivu et le Sud Kivu) frontalière avec le Rwanda, provoquant ainsi deux effets : d'une part, un retour massif au Rwanda de réfugiés hutus, d'autre part une fuite toute aussi massive à l'intérieur du Zaïre.

L'auteur de *La traversée* affirme à plusieurs reprises que le nombre des fuyards s'élevait à 200 000 : « en ce mois de novembre 1996, le Hutuland avait été démantelé. Sept cent mille Rwandais étaient rentrés en quelques jours au pays. Mais il en manquait à l'appel : deux cent mille, disait-on, qui se seraient enfoncés dans la « mousse » congolaise. (p. 127) ». Pourquoi adopter ce « disait-on » ? Cette adhésion renforce l'argumentation soutenue dans tout le livre, elle est caractéristique de l'attitude de l'auteur à l'égard de données et enquêtes disponibles depuis 1997. En effet, les principaux acteurs institutionnels internationaux de l'époque tentèrent d'établir un dénombrement contrôlable, fondé sur des clichés aériens, des témoignages, des comptes à la frontière, plusieurs dénombres dans les camps. En ce qui concerne les fuyards, les estimations varient entre 400 000 et 500 000. Quand plusieurs ONG retiennent le chiffre de 200 000 « disparus », il s'agit d'une évaluation de victimes des forces armées principalement rwandaises.

Y avait-il eu une politique de massacres ? L'auteur n'y croit pas. Cependant, en 1997, un officier rwandais déclarait à une mission au Sud Kivu comprenant des membres de MSF, du HCR et de l'ONG Care : « Tout ceux qui se trouvent dans la forêt sont considérés comme nos ennemis » (MSF, rapport de mission exploratoire au Sud-Kivu, avril 1997, archives MSF). Une déclaration que confirment de multiples sources : des données d'enquête et des dénombres du HCR, d'ONG humanitaires, des informations signalées et résumées par IRIN (le bulletin d'information régional publié à partir d'octobre 1996 par le Département des affaires humanitaires des Nations unies), des rapports de mission, les archives de MSF à

Paris, des articles de presse (notamment ceux du *New York Times*), des rapports d'organisation des droits humains telles Amnesty et Human Rights Watch, des témoignages, notamment de religieux. Effectivement, toutes ces sources attestent que l'organisation de massacres systématiques a été réelle. Nous les avons connus dès 1996-1997, les archives MSF en attestent l'existence.

Après 1997, nombre d'articles et d'ouvrages de recherche universitaire internationale furent consacrés à ces violences de masse commises à l'encontre des réfugiés. Ces travaux et ces données incitèrent le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à élaborer et publier un rapport du « Projet Mapping » sur « les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire » commises entre 1993 et 2003 en RDC . D'octobre 2008 à mai 2009, une vingtaine d'enquêteurs des Nations unies ont travaillé sur le terrain à relever des informations, des documents, des témoignages sur la nature, la gravité, le nombre des crimes et des violations commis. Une partie du chapitre II de ce rapport (p. 82-123, §191-268) est consacrée aux « attaques contre les réfugiés hutu ». Pour l'auteur, le « Mapping » est une cible principale en raison des témoignages et documents que ce rapport a publiés. Il s'agit de les discréditer. Ainsi des massacres commis dans la région de Walikale (en décembre 1996, à 200 km des camps démantelés) dont le Mapping reconstitue l'acharnement et la cruauté à partir de témoignages recueillis par l'Équipe d'enquête du Secrétaire général des Nations unies en 1997-1998 puis d'entretiens tenus en 2008 ; à leur propos l'auteur, qui se trouve à Walikale lors de son « odyssée », écrit : « Et personne n'en parle ici ? (p. 173) ». Il en conclut que le Mapping « force le trait », qu'il instille l'image de soldats de l'Armée Patriotique Rwandaise se comportant en génocidaires, dans ce cas et dans d'autres. En fait, P. de Saint-Exupéry déclare identifier dans le Mapping une intention directrice : celle de « raconter une guerre avec le vocabulaire de l'extermination. Waterloo décrit avec les mots d'Auschwitz (p.148). »

Au cours d'une conversation, il s'en ouvre au Rwandais James Kabarebe qui, « très calme, très ferme, très sûr de lui » lui répond : « C'est de la politique » (p. 79). Or James Kabarebe avait été commandant des troupes rwandaises au Congo/Zaïre en 1996-1997, et plus tard ministre de la Défense au Rwanda. Ce cordial informateur fut important pour Saint-Exupéry qui en cite à plusieurs reprises les propos : sans lier le récit de guerre du général à son implication passée dans la conduite des troupes rwandaises au Congo/Zaïre.

De manière générale, la méthode privilégiée par l'auteur consiste à disqualifier l'ensemble des savoirs existant auxquels il oppose les quelques rencontres qu'il fit au cours de son « odyssée ». Notons cependant que toutes les enquêtes et publications ne sont pas explicitement stigmatisées, car l'auteur recourt aussi à la pratique de l'« oubli ». En voici quelques exemples : sont ainsi ignorés les minutieux rapports d'Amnesty et de Human Rights Watch , les massacres relatés par James C. McKinley Jr et Howard French du *New York Times* de novembre 1996 à novembre 1997 . D'autres sources et données connaissent le même sort.

Et si ces « oublis » ne suffisent pas à convaincre, les réfugiés sont rendus responsables des exécutions dont ils furent victimes : « Que les rebelles aient tué des réfugiés, cela ne faisait aucun doute. C'était une guerre, les réfugiés étaient armés, ils avaient pris parti pour un camp contre un autre. En combattant, ils avaient renoncé au statut de réfugié, ils avaient exposé leur famille au risque de la vengeance, ils avaient eux-mêmes pris le risque de mourir » (p. 261). Cette population était composée aux trois-quarts de femmes et d'enfants rwandais : attaqués et pourchassés sur 2000 kilomètres.